

2024

REPONSES A LA SAISINE P.A.T.



**CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

Pays Orne Moselle
communauté de communes

INTRODUCTION :



La quasi-totalité des 31 membres du CODEV a participé aux travaux de cette saisine.

La saisine nous a été présentée par Monsieur Yves Muller (vice-président au développement durable) lors d'une séance plénière du CODEV le 14 octobre 2023.

Après une période d'appropriation du diagnostic CERESCO, nous nous sommes réunis 4 fois en visio-conférence et une fois en plénière pour préparer la restitution ainsi que deux fois (président-vice-présidente) pour la rédaction de la réponse du CODEV. Le document a été communiqué à l'ensemble des membres du CODEV pour relecture et approbation finale.

Pour alimenter nos réflexions, outre l'étude, nous avons les uns et les autres cherché d'autres références (articles de presse, lectures diverses, documents de la Coordination Nationale des Conseils de Développement). Trois membres du CODEV ont participé au congrès National qui s'est tenu à Nancy en novembre où était entre autres présentée la synthèse des travaux d'un groupe National Alimentation et Agriculture.

Il sera remis et présenté aux élus au bureau communautaire début mars 2024.

Avertissement : Le Codev ne cherche pas le consensus dans ses travaux. C'est une instance où toutes les opinions sont exprimées. Le Codev met un point d'honneur à retranscrire toutes les réflexions. Nos réflexions se construisent autour de l'expérience du vécu, de la sensibilité, du bon sens de chacun et des discussions qu'il peut y avoir hors membres CODEV et s'appuie bien évidemment sur le diagnostic du cabinet CERESCO.

Nous avons néanmoins cherché à structurer notre réponse, pour en faciliter la lecture, sur la base de deux grands chapitres : avis et stratégie que nous avons développés.

La saisine :

Je vous transmets le diagnostic du cabinet CERESCO et vous invite :

- 1. A me faire savoir si les parties « distribution et consommation alimentaire » et « offre agricole et agroalimentaire » correspondent à la perception que vous avez de votre territoire, si cela n'est pas le cas, m'indiquer quelle en est votre perception.**
- 2. Et de m'indiquer quelle stratégie vous proposez de mettre en œuvre pour le futur, plus spécifiquement sur les thématiques du Maraîchage et des circuits courts**

REPONSES A LA SAISINE



Préalable

L'étude est une photographie qui correspond dans son ensemble à « l'image » que les membres du CODEV se font du territoire de la CCPOM.

Ils ont apprécié que le regard porté s'élargisse aux intercommunalités voisines et au-delà car il est bien évident qu'il ne s'agit pas de penser vivre en autarcie (ne serait-ce que pour fournir les cantines en fruits et légumes – RHD -), et plus encore de se laisser aller à imaginer que notre territoire pourrait à lui seul nourrir sa population.

Chaque chapitre est clos par un encadré - faiblesses et forces du territoire -. Ces deux aspects appartiennent à la réalité actuelle : un constat. Nous soulignons néanmoins que les forces sont très souvent des points sensibles à réfléchir, sur lesquels il faut être attentif, des points qui conditionnent tout projet, voire des points à concrétiser.

Les forces sont donc de toute évidence les leviers sur lesquels s'appuyer, certainement à activer pour atteindre des objectifs qui restent à définir le plus précisément possible afin de projeter le territoire dans l'avenir à court, moyen et long terme.

Nous partageons également les enjeux à travailler : santé, social, démocratie et citoyenneté, environnement, économie, aménagement de l'espace. Sur ces bases, notre réflexion a été alimentée par le caractère transversal de la thématique PAT. Nous pointerons également les thématiques de mobilité, énergies renouvelables et ressources en eau.

Nos propositions se regroupent autour du :

- Recensement du foncier et dépollution des terres industrielles.
- Favoriser l'installation de producteurs.
- Relance du jardinage individuel, des jardins partagés.
- Utilisation des atouts des territoires voisins pour notre propre développement.
- Répertoire des producteurs locaux et assurer leur publicité.
- Regroupement de livraison paniers sur quelques endroits du territoire.
- Création d'une halle gourmande, couverte

Tous ces points sont développés plus en détail dans le reste du document.

Nos débats, nos réflexions sont retranscrites dans le développement des chapitres.

Nous nous proposons de développer nos réflexions selon les chapitres qui suivent :

A/ AVIS (1^{ère} question)

1. **Esquisse de « portrait-robot » de l'habitant du territoire :**
2. **« Géographie » du territoire**
3. **« Histoire » du territoire**
4. **Distribution alimentaire**
5. **Restauration hors domicile (RHD)**

B / STRATEGIES (2^{ème} question)

1. **Préalable : recenser le foncier**
2. **Court, moyen, long terme**
3. **Communication auprès de la population :**
4. **Echéance proche : proposition d'une première démarche**

C / COMMUNICATION

D / CONCLUSION

A / AVIS



1. **Rappel des points particuliers sur la population, « portrait-robot » de l'habitant du territoire :**

Concevoir un plan alimentaire territorial passe nécessairement par une prise en compte de la population qui y réside : les bénéficiaires, ses besoins. Les chiffres annoncés datent pour certains de 2014. Nous sommes partis du principe qu'il n'y a eu guère de changement.

Comme partout en France la population du territoire est vieillissante et rencontre des problèmes de santé. Il faut se méfier des généralités et en conclure que ceux-ci sont directement ou exclusivement liés à des problèmes d'alimentation...

Le constat d'une population vieillissante peut être associée à des problèmes de mobilité. Arrivé à un âge certain il y a hésitation voire impossibilité d'effectuer des déplacements à moyenne distance (au-delà de 20 kms). Les retraités sont plus limités sur le plan financier surtout dans une population que l'on pourrait qualifier « d'ouvrière ».

50% de la population active travaille sur le territoire, moins de 20% travaille au Luxembourg, ces pourcentages nous ont surpris ! Nous imaginons que c'est dans le commerce local, le centre touristique d'Amnéville, les services, que se répartissent ces 50%. La population active n'intervient quasiment pas dans le domaine de la production alimentaire.

Il aurait été intéressant de connaître le pourcentage de chômage...

Sans doute y a-t-il également une baisse de la natalité...

La population active employée sur le territoire ne bénéficie pas de hauts revenus. Les consommateurs regardent de plus en plus à leurs dépenses et c'est souvent le poste alimentaire qui est sacrifié (études au niveau national), par nécessité ou choix.

Sans misérabilisme, l'habitant du territoire est face à une équation difficile à résoudre : se nourrir, se nourrir avec des produits de qualité, moyens financiers. Si idéalement tous devraient bénéficier d'une nourriture de qualité, la réalité économique met d'emblée les produits de qualité trop souvent hors de portée du portefeuille et des lieux de production, pour l'habitant du territoire.

Cette esquisse de « portrait-robot » doit, nous semble-t-il, être prise en compte dans les projets à venir.

2. « Géographie » du territoire :

Le territoire est composé de trois axes : le plateau, la vallée de l'Orne, les Coteaux.

Aujourd'hui le plateau constitue la partie la plus agricole du territoire : céréales essentiellement. La vallée de l'Orne est la plus meurtrie par les traces de l'industrialisation : surfaces conséquentes polluées, pas de production agricole (quelques apiculteurs sur les côtes).

Les coteaux ont été peu touchés par l'industrialisation mais qui ont perdu le côté « agricole » qu'ils ont connu dans le passé (arboriculture) à l'exception de deux viticulteurs.

Les trois axes sont concernés par la présence de forêts (1/3 surface du territoire).

L'eau est présente : nombreuses sources, Conroy, Orne, Billeron, Barche, eaux d'exhaure (bientôt utilisables semble-t-il).

Géographiquement le territoire, par sa diversité : vallées, coteaux, plateau céréalier présente des atouts ! Les friches industrielles elles-mêmes sont à prendre en compte dans le PAT et elles devraient être considérées comme un atout dans le très long terme, constituant ainsi une réserve foncière agricole L'avenir se prépare aujourd'hui !

L'étude décrit très bien la géographie du territoire et nous pensons que sa diversité permet d'envisager des projets à moyens termes.

Il est évident qu'il faut recenser le foncier disponible, et éventuellement préempter sur certains terrains. C'est un préalable à tout projet de production alimentaire comme le met en avant l'étude.

- De nouveaux programmes immobiliers permettent d'accroître la population des communes. Les promoteurs immobiliers sont souvent motivés par des aspects qualitatifs en termes d'emplacement et d'accessibilité de certains terrains. Il ressort de nos débats que ces projets ne nous semblent pas compatibles avec le concept d'alimentation territoriale. Des choix s'imposeront...
- Faut-il rechercher des terrains avec un des objectifs précis (maraîchage) ou considérer avant tout la qualité des terrains, afin de savoir ce que leurs qualités permettraient de produire ?

3. « Histoire » du territoire

S'inspirer du passé pour aménager le présent et construire l'avenir.

Le territoire est marqué par son passé industriel. Dans le monde ouvrier issu du monde agricole, le jardinage était fortement ancré. L'ouvrier, occupé à son jardin en dehors de son temps de travail, était moins enclin à revendiquer sur ses conditions de travail et arrondissait ainsi « les fins de mois », à bon compte pour le patronat. Les familles n'étaient pas préoccupées par l'idée du « bio » (concept nouveau) mais sans aucun doute plus par les quantités récoltées. Nous avons tous connu les jardins familiaux, les silos à carottes, les pommes de terre stockées à la cave, et le tas de fumier ancêtre du compostage actuel dans un coin du jardin. L'habitude du jardinage s'est perdue avec l'idée, voire le constat, qu'il était plus rentable d'acheter dans le commerce que de jardiner. Le savoir-faire s'est perdu et les « jardiniers en herbes » ont pris le dessus. Les jardins ont perdu en surface jusqu'à laisser la place à des pelouses coupées au millimètre.

Un plan alimentaire n'ambitionnerait-il pas à redonner le goût du jardinage ? L'individu n'est plus alors un simple consommateur mais devient acteur d'une partie de son alimentation. De nombreuses cultures sont possibles sans grandes compétences, sans être chronophages. Cette activité s'inscrit parfaitement dans l'incitation (obligation) au compostage, à l'utilisation des récupérateurs d'eau, voire d'adoption de poules.

Les vignobles ont été décimés au début du 20^{ème} siècle par le phylloxéra (côteaux Rosselange, Clouange, Pierrevillers). Nous pouvons penser que la viticulture a été abandonnée aussi face à l'extension de la sidérurgie dans la vallée. Les vins produits n'ont pas marqué l'histoire vinicole mais la vigne était présente. Encore aujourd'hui à Marange-Silvange il y a deux viticulteurs. Sur Pierrevillers, Bronvaux il existe encore des pieds de vignes, qui bien évidemment ne sont plus entretenus. La vigne c'est aussi le raisin de table ...

L'exposition des côteaux n'était pas seulement propice à la vigne puisque l'arboriculture était présente. Certes il ne s'agissait pas d'une production importante mais elle satisfait les familles des communes. L'absence d'entretien des arbres, le découpage des terrains à la suite des héritages, la perte de savoir-faire au fil du temps a fait perdre cette pratique. Sur les pentes des coteaux, il y a des vergers abandonnés (Pierrevillers) où l'on peut deviner la présence d'arbres (mirabelliers, pommiers, cerisiers) aujourd'hui trop vieux pour donner des fruits et être exploités à une plus grande échelle.

Nous ferons quelques suggestions pour développer le jardinage, relancer l'arboriculture et la vigne dans la partie stratégie. Peut-être des pistes à exploiter pour un projet alimentaire territorial ?

4. Distribution alimentaire

La distribution alimentaire se présente sous quatre configurations. : les grandes et moyennes surfaces, les commerces de proximité, marchés de plein vent, approvisionnement auprès de producteurs.

Le territoire est bien équipé en moyennes surfaces et il existe une grande surface sur Saintes-Marie aux Chênes. La présence d'Auchan à proximité de la vallée et des Côtes est à noter.

Nous pouvons poser un regard critique sur les GMS mais force est de constater que ce sont ces commerces qui accueillent encore aujourd'hui le chaland. La question de la qualité des produits alimentaires se pose certes, mais de plus en plus de ces commerçants s'orientent vers des productions régionales, un peu de vrac, **quelques rayons bio**. On peut sans trop s'engager avancer que l'offre vise à séduire tous les goûts et toutes les bourses. Les GMS ont quelque peu épuisé leur attractivité, elles recherchent des formules plus attrayantes tant dans le choix des produits proposés que dans la présentation de ses rayons. Il est clair qu'aujourd'hui le samedi après-midi en grande surface n'est plus dans l'air du temps ! Les courses ne sont plus perçues comme une « corvée », d'où le succès des drives.

La prolifération des GMS a tué le petit commerce local. Les ZAC ont éloigné le boucher, l'épicier de la proximité des cœurs de ville. Nous sommes tous allés vers la facilité du tout au même endroit avec place de parking assurée et bientôt recharge de la voiture électrique (en promotion).

Quoiqu'il en soit des évolutions des GMS, il faudra composer avec. Elles pourraient même être des alliées dans les changements des modes de consommation. C'est par ses comportements d'achat que le consommateur peut infléchir le commerçant vers de bonnes pratiques mais...

Pour que chacun puisse se nourrir (à prix raisonnable) a-t-on raison de penser que seule la grande surface est capable de tirer les prix vers le bas. Pour assurer sa survie, l'épicier du coin (pour peu qu'il existe encore) ne pourra jamais pratiquer des tarifs compétitifs.

La fréquentation des **marchés de « plein vent » s'essouffle !** Au fil du temps le nombre de stands diminue, le client se fait rare et quelques irréductibles (les retraités entre autres) y font des achats. On note également qu'ils paraissent plus fréquentés aux beaux jours, et seules de rares localités semblent maintenir une fréquentation satisfaisante aux yeux des commerçants. Pour qu'un marché de plein vent soit fréquenté, il se doit d'avoir un nombre d'exposants conséquents : quand les commerces se rarifient les clients n'y voient plus d'intérêt. Le marché c'était aussi la bonne affaire, la bonne combine, à tort ou à raison, que le client faisait ou croyait faire car il connaissait le maraicher par exemple. Nous avons connu des maraichers qui venaient de Joeuf, de la Meuse et déjà il y a 30 ou 40 ans bénéficiaient d'une excellente réputation. Les entreprises n'ont pas été reprises. Aujourd'hui sur les marchés se trouvent en grande majorité les mêmes produits qu'en GMS. De plus quand les consommateurs travaillent, il est difficile pour eux de faire leurs achats au marché. Il semblerait que ceux des villes (Metz-Thionville) qui ont lieu le WE trouvent encore une clientèle de proximité.

Une tentative de maraichage raisonné récente (Moyeuve-Grande), un marché de plein vent bio (Homécourt), un commerce de vrac (Marange-Silvange) ont échoué.

Il est clair que l'approvisionnement direct auprès de producteurs locaux, « **les circuits courts** », est réservé à la partie la plus aisée de la population du territoire. Celle-ci se tourne vers l'agriculture bio ou raisonnée et recherche au moins des productions locales. Culturellement et financièrement celle-ci recherche la qualité. Elle est animée par la volonté de préserver sa santé (sécurité alimentaire), la recherche de saveurs d'autrefois (goût). Elle n'hésite pas à dépenser

plus (coût des produits) à se déplacer plus loin (rayon au moins de 20kms), régulièrement, à multiplier les lieux de production (légumes, viande, produits laitiers à différents lieux) pour remplir son panier hebdomadaire (frais de déplacement), et avoir du temps : c'est un choix encore faut-il pouvoir choisir...

La démarche est également conditionnée par la connaissance de ces producteurs qui se situent sur un territoire bien plus large que celui de la CCPOM.

Enfin force est de constater que ces producteurs, afin de s'assurer une clientèle, ont choisi la proximité de villes importantes (Metz-Thionville).

Le groupe de travail annonce clairement qu'il serait souhaitable que toute la population puisse bénéficier d'une nourriture bio. Mais tous sont d'accord pour dire que c'est un vœu pieux et qu'une **nourriture issue de l'agriculture raisonnée**, de proximité, serait déjà signe d'un grand progrès.

Néanmoins le CODEV est séduit par le concept de production locale mais s'interroge :

- Le foncier ?
- La compétence (ce n'est pas suffisant)
- Le coût d'installation ?
- La saisonnalité des cultures et récoltes ?
- L'organisation de la distribution ?
- Est-ce le rôle de la Communauté de communes de manager de tels projets ?

5. Restauration hors domicile (RHD) :

Nous sommes étonnés par les chiffres annoncés concernant les bénéficiaires des cantines (scolaires). Il n'y a pas d'estimation du nombre de repas dans l'étude.

La restauration collective offre-t-elle des débouchés à d'éventuels producteurs locaux ?

A travers cette question nous mettons le doigt sur **la saisonnalité des produits issus du maraîchage**. Si l'idée d'alimenter en produit locaux de qualité les cantines est honorable il faut considérer alors que l'investissement financier pour une production étalée sur l'année nécessite l'acquisition de serres conséquentes. Les récoltes s'effectuent hors périodes scolaires pour la plupart. Il faudrait donc associer à la production des moyens de conservation voire de transformation. Au-delà la compétence du maraîcher, celui-ci doit pouvoir assurer financièrement en s'engageant sur des crédits importants et longs, et l'on peut craindre des difficultés pour la rentabilité de l'entreprise.

La visite des Jardins de Vitrés (La Maxe) donne un aperçu de l'investissement financier nécessaire, et de la haute technicité indispensable pour rentabiliser une telle exploitation agricole de maraîchage, même à une plus petite échelle.

Notons au passage que l'aspect élevage n'est pas évoqué.

Il ne nous semble pas que ce soit du ressort de la **communauté de communes** d'assurer le financement de tels investissements **au mieux peut-elle être facilitateur à l'installation** pour qui souhaiterait produire sur des terrains communaux, en proposant du foncier, en faisant réaliser des études de qualité des terres, en réalisant des travaux d'accessibilité, en faisant publicité de ce qu'elle peut mettre à disposition, louer ou vendre.

Pour être en règle avec la législation, satisfaire aux exigences des consommateurs **de gros efforts** sur la qualité des produits, la formation au goût, sur le gaspillage **alimentaire, sont réalisés par les entreprises qui fournissent les établissements scolaires**. Si la législation (RHD) évolue

dans ce sens, il peut advenir que la qualité des produits, la diversité des menus, s'améliorent au fil du temps. D'ores et déjà il ne faudrait plus parler de « cantine » mais de restaurant scolaire... il y a dans l'imaginaire collectif un aspect péjoratif dans ce mot qui renvoie à la restauration militaire de mauvaise qualité. De la même façon il appartient à la doxa d'avancer que la nourriture dans d'autres collectivités (hôpitaux par exemple) est mauvaise au goût et que la qualité n'est pas au rendez-vous, pourtant de nets progrès ont été réalisés depuis une dizaine d'années.

B / STRATEGIES



Il s'agit ici, modestement, de notre vision de la mise en place d'un PAT.

Les intentions développées dans un futur Plan Alimentaire Territorial nous paraissent fondées au regard du réchauffement climatique qui s'accroît, de l'abandon des énergies fossiles qui se rarifient, de l'aspect sanitaire et social qu'un territoire se doit de développer. **Cette thématique est transversale.** Ce sont des projets lourds tant dans leurs conceptions, que de leurs financements, qui seront à gérer. La communauté de communes ne pourra s'investir seule, des collaborations avec les territoires voisins s'imposeront, des investissements financiers du privé seront nécessaires.

Le CODEV propose d'apporter sa part dans cet ensemble, en tenant compte de la géographie, de l'histoire, des disponibilités foncières pour imaginer et , créer un projet alimentaire réaliste, efficient voire innovant.

1. Préalable : recenser le foncier

Nous rejoignons le préalable posé par le cabinet d'étude : recenser le foncier. Il nous semble que ce soit un recensement sans idée arrêtée de ce que l'on souhaiterait y faire. C'est sans aucun doute déjà une tâche compliquée. Outre le recensement des terrains disponibles (à la vente), il faudrait tenir compte des terrains abandonnés ce qui peut nécessiter des investigations encore plus longues. Certes les problèmes de foncier nous dépassent, nous ne mesurons pas toutes les difficultés qui peuvent se présenter, le temps nécessaire à ce travail. C'est une lapalissade que d'avancer que, sans terrain on ne cultive pas !

C'est certainement la cartographie du foncier qui permettra d'alimenter les réflexions à venir. Il nous paraît alors nécessaire de faire évaluer les caractéristiques des terrains :

- Situation géographique (ensoleillement, déclinaison, surface)
- Evaluer la pollution éventuelle...
- Qualité de la terre
- Approvisionnement en eau (sources, arrivée d'eau de ville, système de récupération d'eau de pluie possible ou pas)

- Accessibilité
- Possibilité de construire des hangars, des serres
- Enrichir et ne pas maltraiter le paysage

Ce sont ces caractéristiques qui vont conditionner les activités agricoles à implanter (en particulier le maraîchage).

2. Court, moyen, long terme

Une telle démarche nous conduit à penser qu'il est nécessaire de **planifier les réflexions et les actions à court, moyen et à long terme.**

A court terme il s'agit d'entrer dans la démarche Plan Alimentaire et de concrétiser par des actions quasi immédiates (1an -2 ans). Toutes les actions ne nécessitent pas de budgets importants et des temps de préparation excessifs.

A moyen terme le travail de réflexion sera nécessairement plus long car les investissements financiers seront plus lourds pour la collectivité et demanderont plus de préparation pour éviter de faire fausse route.

Enfin le long terme est conditionné par notre passé sidérurgique et consisterait à « faire le ménage » sur des terrains abîmés, pollués là où l'industrie a sévi. C'est aider et respecter les générations futures.

Que l'on parle court, moyen ou long terme, réflexions, préparation et actions nécessitent un accompagnement de spécialistes. L'agriculture (toute activité nourricière) est un domaine qui nécessite des compétences importantes variées, de la technicité. Il serait déraisonnable de faire dans la précipitation et de jouer « aux apprentis sorciers ».

Enfin une vigilance s'impose afin de saisir des opportunités : un candidat à l'investissement, un groupement de jeunes en primo installation, une cession de terrain inattendue ...

Le court terme (1-2 ans) :

Le recensement **du foncier nous semble s'inscrire dans une démarche prioritaire** donc à court terme (préalable mis en avant par l'étude). Il est clair que ce recensement réalisé permettra de répondre immédiatement aux éventualités qui pourraient se présenter. : un jeune diplômé qui cherche à s'installer, un groupement qui se constitue en fin d'étude (proximité lycée agricole de Courcelles Chaussy), un investisseur particulier à qui la collectivité peut éviter des démarches longues de recherche d'un terrain. Avoir du « clef en main » pour répondre à une demande peut être un avantage et contribuer à éviter de voir des bonnes volontés s'expatrier du territoire de la communauté de communes voire, peut même attirer un entrepreneur si une publicité est faite. Bien évidemment une étude préalable du projet s'imposerait : le projet devrait s'inscrire à minima dans le cadre d'une agriculture raisonnée.

En tenant compte de l'histoire du territoire, nous pensons qu'il ne faut pas avoir la seule ambition du maraîchage. L'arboriculture, la viticulture méritent des études particulières.

L'idée a été émise de créer **un répertoire de producteurs** (bio, agriculture raisonnée et élevage) de proximité (rayon 20 kms). Par répertoire nous entendons aller au-delà d'une adresse et d'un numéro de téléphone mais imaginons un descriptif des produits, une présentation des producteurs et bien sûr toutes les informations pratiques. Ce répertoire pourrait donner lieu à un livret, voire paraître dans le magazine de la POM, son site Internet, dans la mesure où il attirerait l'attention sur les circuits courts

et ne serait pas à considérer comme de la publicité (à vérifier). Certes une sélection des clients pour les raisons évoquées précédemment s'opère malheureusement, naturellement.

Pour compléter cette démarche il serait alors judicieux d'imaginer, un ou des lieux pour **regrouper des paniers** qui pourraient être commandés à ces producteurs locaux (rayon de 20kms). Une navette une fois la semaine pourrait faire la tournée des producteurs pour récupérer les commandes, et les déposer dans un ou des commerces de la POM (proximité) : des points relais en quelque sorte. Outre de « faire » du circuit court, le client ainsi devient un habitué potentiel du petit commerce.

Certes cette idée généreuse représente un travail à plein temps mais il serait peut-être intéressant également de collaborer avec le monde associatif...

L'idée de **relancer le jardinage individuel** n'est pas dénuée de sens. Cette pratique s'est perdue et le savoir faire avec. Néanmoins il existe un effet de mode puisqu'on va même aujourd'hui jusqu'à proposer aux résidents d'immeubles de petites cultures sur les balcons. Cette proposition nous semble en corrélation avec les aides apportées par la POM pour l'installation de récupérateurs d'eau, le compostage, l'adoption de poules. Un préjugé consiste à avancer que cette pratique n'est pas rentable. Sur le plan financier, l'économie réalisée n'est pas spectaculaire, néanmoins elle permet d'avoir des légumes sains, à portée de main de juillet à octobre, voire plus tard pour les mieux informés. Des cultures simples ne nécessitent ni de grandes compétences ni un entretien astreignant. Elles participent à alimenter la cuisine familiale : salades, poireaux, courges, tomates... Il faut aujourd'hui démystifier les craintes de ne pas savoir s'y prendre, en informant, voire en formant les candidats au jardinage !

Tout le monde n'a pas un jardin ! C'est le cas des habitants en résidence. Pourquoi ne pas mettre à disposition (location, prêt) des bonnes volontés un espace ou des espaces de « **jardins partagés** ». Ceux-ci pourraient être réglementés et conditionnés au suivi d'une formation courte afin éviter des débordements quant aux pratiques.

Cette proposition, de jardinage individuel, renvoie à la responsabilité de chacun. Elle conduit à sortir du consumérisme béat et à ne pas tout attendre de la collectivité.

Le moyen terme (au-delà de 2 ans) :

Si le recensement du foncier s'impose comme préalable à toute inscription dans un projet alimentaire territorial, doivent être également pensées les conditions dans lesquelles s'effectuera la « mise à disposition » de terrains.

Quelles stratégies développer pour attirer l'agriculteur, le maraîcher, l'arboriculteur, le viticulteur ? Une fois l'offre connue il faut aller chercher le personnel compétent (au-delà les opportunités). **La proximité du Lycée agricole de Courcelles-Chaussy nous apparaît comme un atout certain.** Ne peut-on pas imaginer des contrats où l'installation de jeunes diplômés serait facilitée ? Ne pourrait-on pas concevoir des accords avec l'établissement qui épaulerait sur le plan technique les jeunes débutants, durant quelques mois, quelques années ? Ne pourrait-on pas imaginer un soutien à l'installation à travers les subventions de la région, du département, de l'Etat ? La POM ne pourrait-elle pas être le garant financier des jeunes ?

Lorsque l'on pense arboriculture nous avons un autre atout : la **proximité des « Jardins de Laquenexy »**. C'est un lieu à la fois de savoir, de savoir-faire, de formation. Il y a sans doute une collaboration à imaginer afin de réintroduire l'arboriculture sur notre territoire. La POM ne pourrait-elle pas financer des formations à qui veut se lancer dans l'arboriculture ? C'est également un moyen de donner un coup de pouce à des personnes désireuses d'entrer dans une activité agricole.

Des viticulteurs ont repris **des vignes sur le territoire de Marange-Silvange** depuis plusieurs années. Il y a certainement des personnes compétentes qui peuvent à la fois faire part de leur savoir, de leur expérience et qui pourraient développer leur activité sur les coteaux si des jeunes entrepreneurs y trouvaient un intérêt et se sentaient soutenus. L'implantation de vignes serait dépendant de la disponibilité de foncier et pas prioritaire.

Enfin ne serait-il pas judicieux de constituer **un groupe « Agriculture et POM »** de réflexion et de soutien dont les membres seraient issus du milieu agricole, financier, juridique et regrouperaient des gens de savoir, des gens d'expérience, des gens désireux d'entreprendre ? Ces personnes ressources apporteraient une caution à toute nouvelle installation. Il n'est pas impossible qu'il existe ce type d'institution au niveau régional...

Peut-être faut-il aller encore **plus loin et oser** s'intéresser à l'aquaponie (ce sont des cultures hors-sols qui pourraient trouver leur place sur des terrains pollués). Nous avons aussi effleuré le sujet de l'agroforesterie, de l'utilisation de tout ou partie du magasin général pour la culture des champignons et de l'endive (milieu humide et obscur).

Le long terme (5 ans et plus)

Pour nous, la priorité vue à long terme est la **dépollution des terres industrielles**. C'est quasi une obligation par respect des générations à venir. Pour que les terrains retrouvent (nous allons partir du postulat que c'est possible) certaines qualités et puissent être utilisés pour habiter, se détendre, voire (pourquoi pas) être cultivés, c'est dès maintenant qu'il faut s'employer à dépolluer.

Il semble possible que cette action à long terme, voire à très long terme puisse même présenter un intérêt économique. La culture du chanvre, et du miscanthus (paillage) ainsi que du lin (vêtements, accessoires vestimentaires...), associée à une activité de transformation, peut être créatrice d'emplois.

Encore une fois nous ne sommes pas des spécialistes et il nous paraît nécessaire d'approfondir ces pistes.

La participation à la **restauration hors domicile**, est bien dépendante des dispositions qui pourront être prises au niveau « agricole ». la création d'une cuisine collective qui serait un lieu de transformation, qui alimenterait les « cantines », les restaurants d'entreprise, passe bien évidemment bien après avoir pu s'assurer des possibilités de production (maraichage, arboriculture, viticulture et autre tant en qualité qu'en quantité).

Enfin, pour terminer, **la création d'une halle** nous semble à maints égards une idée très intéressante qui pourrait donner une autre dimension aux activités « agricoles » si la POM se lançait dans cette direction. Lieu de transformation, lieu de vente, lieu de restauration, pour le sujet qui nous intéresse ici. CAP ORNE (bâtiment locotracteur) est un lieu central pour la POM et c'est à travers une réputation à construire que les administrés seront les bénéficiaires de productions locales en circuit court.

C / Communication :



Quel(s) que soit le ou les projets développés sur le territoire de la POM en matière d'alimentation territoriale il est capital qu'une information précise soit donnée **en direction de la population**. L'information atteste de l'intérêt porté par les élus à cette thématique, mais elle stimule l'imagination voire le goût d'entreprendre de tous ceux qui mûrissent des projets, qui ne veulent

pas quitter le territoire et y trouveraient une satisfaction, voire un soutien, à développer une activité.

Dans ce sens c'est une information régulière sur l'avancement du Projet Alimentaire Territorial qui paraît indispensable aux membres du CODEV.

Il faut que chaque administré en tant qu'acteur ou consommateur se sente concerné par la thématique.

Au-delà du territoire il devrait être fait une publicité régionale voire nationale, de la volonté de développer des activités agricoles sur la POM et toucher des compétences, d'éventuels **investisseurs de l'intérêt de s'installer sur notre territoire** plutôt que sur un autre...

D / Conclusion :



Dans cette conclusion nous souhaitons mettre l'accent sur certains points développés ci-dessus.

La conception d'un Plan Agricole Territorial est un sujet qui s'inscrit de manière transversale dans les différentes compétences de la communauté de communes et ceci de façon plus ou moins importante qu'elles soient obligatoires ;

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

qu'elles soient optionnelles ;

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire :
- Voiries d'intérêt communautaire (Assainissement
- Eau

ou facultatives ;

- Contribution à la transition énergétique :
- Autorité Organisatrice de la Mobilité

Il est inutile de décliner ici l'inscription d'un PAT dans chaque compétence tant cela saute aux yeux. En fait le déploiement d'un plan alimentaire territorial doit s'inscrire, totalement dans le PCAET.

Le CODEV adhère totalement à l'idée de mise en place d'un plan alimentaire territorial qui participe à la démarche de transition écologique (réduction de l'empreinte carbone, réduction des émissions polluantes locales et des risques induits sur la santé. Le PAT peut être créateur d'emplois, et participer à la reconstitution d'espaces de vie pour la biodiversité.

La diversité de nos réflexions nous conduit à penser « qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier », qu'il n'y a pas à privilégier une proposition plutôt qu'une autre (il est évident que nous n'avons pas mis un point final à toutes autres propositions). En effet, la diversité des actions susceptibles d'être développées participe à sécuriser le projet alimentaire territorial. Nous voyons là une sorte de laboratoire expérimental qui peut, le cas échéant, permettre de favoriser à travers la diversité de des propositions un aspect particulier de l'alimentaire territorial si une activité prenait l'ascendant sur d'autres. Bien évidemment il ne faudrait pas totalement abandonner les autres activités.

Nous avons beaucoup parlé bio dans nos réunions. La réflexion majeure qui ressort de nos cogitations est le risque que ces ressources alimentaires (certes souhaitables) bénéficient à la seule tranche la plus aisée de la population (coûts de production élevés). Nous avons pensé que les coûts (moins élevés) de l'agriculture raisonnée offriraient des produits sains pour tous (aspect social) ! De notre avis il faut encadrer les acteurs dans ce sens. Ceci n'exclut pas l'installation de maraîchage bio. En toute chose il faut être mesuré.

L'engagement individuel nous apparaît aussi indispensable (jardinage, jardins partagés) tout ne peut pas être donné, investi par la collectivité.

Le bon sens nous interroge : pourquoi refaire ce qui se fait à notre porte, sur d'autres territoires ? Ne peut-on pas inscrire les futures décisions dans un ensemble plus large, en complémentarité : nous pensons arboriculture, viticulture, culture de champignons, paillage, compostage !

Il faut aussi être en mesure de saisir les opportunités. Ceci implique d'être prêt à répondre à des demandes potentielles (maraîcher qui cherche à s'installer par exemple) et avoir outre le foncier un cahier des charges déjà élaboré.

Faire travailler en priorité les entreprises du territoire déjà engagées dans une démarche en rapport avec l'alimentaire, nous apparaîtrait normal (compostage).

Enfin, la dépollution (autant que faire se peut) des friches industrielles doit commencer dès maintenant.

Le Conseil de développement se propose pour concrétiser ses réflexions de réaliser un répertoire des « circuits courts ».

Un groupe de 4 membres se porte volontaire pour effectuer ce travail. Le temps nécessaire a été évalué à une année. L'idée est d'aller plus loin qu'une simple liste. Dans un premier temps il faudra s'inspirer d'expériences menées par d'autres CODEV. Il s'agira d'apporter tous les renseignements nécessaires à la connaissance des producteurs localisés dans un rayon de 20 kms autour du territoire, voire d'étudier les possibilités de vente et distribution de paniers.

Il serait judicieux de pouvoir travailler avec CAP ORNE, lieu de la transition écologique.

Les membres du Conseil de Développement de la CCPOM

ANNEXES

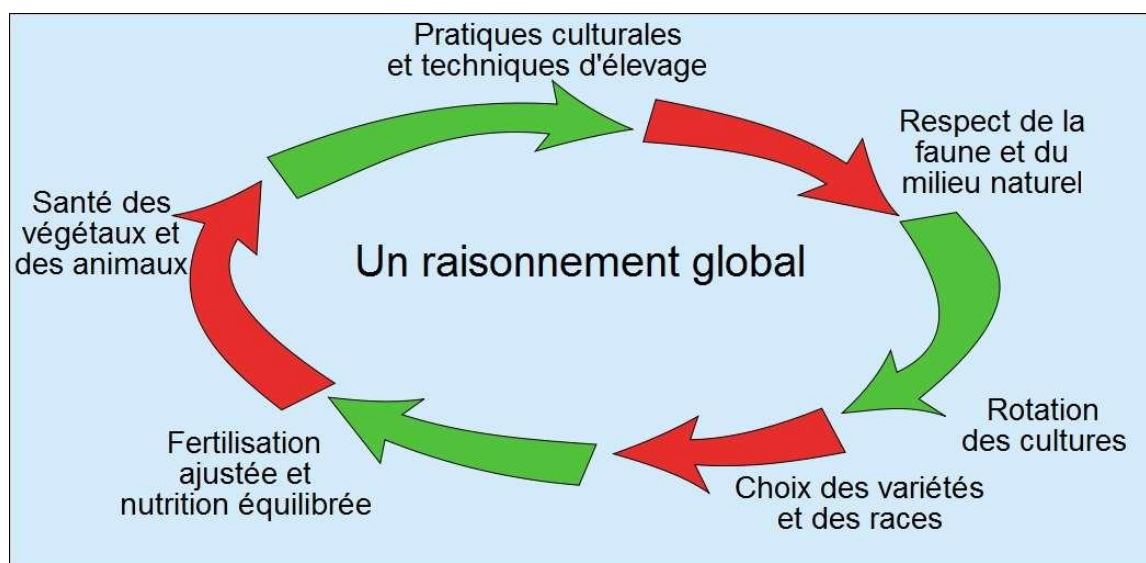
Non exhaustives pour mieux comprendre

Agriculture raisonnée :

L'**agriculture raisonnée** est une démarche, qui s'applique aux productions agricoles prenant en compte la protection de l'environnement, la santé et le bien-être animal. Le principe central de l'agriculture raisonnée est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants utilisées

Le référentiel porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité au travail et le bien-être des animaux.

- L'accès de l'exploitant et de ses salariés à l'information et la formation nécessaires à la conduite de l'exploitation agricole ;
- La mise en œuvre d'un système d'enregistrement et de suivi des opérations effectuées et des produits utilisés pour les besoins des cultures et des animaux ;
- La maîtrise des intrants agricoles ainsi que des effluents et des déchets produits par l'exploitation ;
- L'usage justifié de moyens appropriés de protection des cultures et de la santé des animaux de l'exploitation ;
- L'équilibre de la fertilisation des cultures ;
- La mise en œuvre de pratiques culturales permettant la préservation des sols et limitant les risques de pollutions ;
- La participation à une gestion économe et équilibrée des ressources en eau ;
- La prise en compte de règles dans les domaines de la sécurité sanitaire et de l'hygiène ;
- La prise en compte des besoins des animaux en matière d'alimentation et de bien-être ;
- La contribution de l'exploitation à la protection des paysages et de la diversité biologique.



Agriculture biologique :

L'**agriculture biologique** est une méthode de production agricole qui vise à respecter les systèmes et cycles naturels, maintenir et améliorer l'état du sol, de l'eau et de l'air, la santé des végétaux et des animaux, ainsi que l'équilibre entre ceux-ci¹.

- À cette fin, elle exclut le recours à la plupart des produits chimiques de synthèse, utilisés notamment par l'agriculture industrielle et intensive depuis le début du xx^e siècle.
- Les organismes génétiquement modifiés par transgénèse et la conservation des cultures par irradiation.
- La fertilisation du sol et la protection des plantes doivent donc être assurées en privilégiant au maximum l'utilisation d'engrais et de pesticides issus ou dérivés de substances naturelles ou la lutte biologique.
- Les pratiques d'agriculture biologique sont soumises à des normes contraignantes permettant la labellisation des produits et un prix de vente généralement plus élevé.
- Les motivations des agriculteurs et des consommateurs peuvent être de meilleurs revenus, une meilleure santé au travail, la protection de l'environnement ou des produits perçus comme plus sains.
- L'élevage d'animaux des fermes biologiques doit respecter des conditions de vie plus respectueuses du bien-être animal que l'agriculture traditionnelle.

